

## Fiche conseils

---

- Évitez si possible de porter des chaussures jusqu'à disparition des symptômes (préférez des sandales).
- 2 à 3 semaines après disparition des symptômes, prenez rendez-vous avec un chirurgien orthopédique pour traiter l'ongle incarné.
- Contactez votre médecin ou consultez aux urgences dans les cas suivants :
  - aggravation des douleurs ou d'extension de la zone rouge / douloureuse,
  - apparition de pus,
  - apparition de fièvre.
- Après le traitement et pour éviter les récidives :
  - favorisez les chaussures larges et confortables,
  - coupez vos ongles droits et non en arc-de-cercle,
  - Si vous avez des doutes ou des difficultés à appliquer ces règles, il peut être utile de consulter un podologue.

Pour en savoir plus sur la prise en charge des ongles incarnés, **scannez le QR code.**

---



Information sur  
l'ongle incarné

---